



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020565

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/12/2024 12H44 C:005360 I:40976
V/REF : 974598
V/Email reçu le Lundi 09/12/2024 à 12H44

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : 64 COURS GAMBETTA
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N64 GAMBETTA- LOGEMENT DE MME CHIBOU AU 2EME ETAGE TEL*0661019353*

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE FENETRE : FENETRE SEJOUR + SDB

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 17/12 A 10H15 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME CHIBOU AU 2EME ETAGE
DEGONDAGE FENETRE SEJOUR

REGLAGE DES PAUMELLES ET REMISE EN PLACE DES FENETRES

CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES PAUMELLES DE 2 FENETRES SALON AVEC UN
REGLAGE

NOTRE PERSONNEL D'AUTRE ANOMALIE DANS LE LOGEMENT :

- ABSENCE DE VERRE AU DESSUS DE LA BAIGNOIRE
 - PORTE DE PLACARD QUI FROTTE AU SOL CUISINE ET CELIER
 - POIGNEE HORS SERVICE PORTE DES WC
 - MAUVAISE FERMETURE-OUVERTURE PORTE SALLE DE BAIN COTE CHAMBRE
 - MAUVAISE FERMETURE-OUVERTURE AU NIVEAU DE 3 VOLETS ROULANT FENETRE
 - SERRURE HORS SERVICE PORTE CHAMBRE 1 ET SALON
- REPLI DU CHANTIER

LE 05/02 A 10H30 :

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME CHIBOU AU 2EME ETAGE

- REMPLACEMENT DU VITRAGE AU-DESSUS DE LA BAIGNOIRE
- REGLAGE PORTES DES PLACARDS DE LA CUISINE ET DU CELLIER
- RABOTAGE DES PORTES
- REGLAGE ET GRAISSAGE DES 3 VOLETS ROULANTS SEJOUR
- REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE PORTE WC
- REGLAGE DE LA SERRURE PORTE CHAMBRE ET PORTE SEJOUR
- REGLAGE PORTE SALLE DE BAIN COTE CHAMBRE
- REGLAGE DE LA FENETRE CUISINE (COTE RUE)

CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE DE L'ENSEMBLE - RAS

REPLI DU MATERIEL

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 a 14H56 Mme J. DEFDAF

CS LGESTION Email envoyé le 17/12/24 a 12H08 Mme J. DEFDAF

PREVOIR :

- REMPLACEMENT PAUMELLE DE 2 FENETRES DE SALON
- REMPLACEMENT DU VERRE AU DESSUS DE LA BAIGNOIRE
- REGLAGE PORTE DE PLACARD CUISINE ET SCELIER
- REMPLACEMENT POIGNEE PORTE DES WC
- REGLAGE PORTE SALLE DE BAIN COTE CHAMBRE
- REGLAGE AU NIVEAU DE 3 VOLETS ROULANT FENETRE
- REMPLACEMENT SERRURE PORTE CHAMBRE 1 ET SALON

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,57	101,14
5,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	8	51,15	255,75
1,00	MS00031-Rempl.double vitrage sur fenetre	8	204,62	204,62
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	8	51,15	51,15
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	8	51,15	51,15
3,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	8	66,50	199,50
TOTAL H.T.				918,93
T.V.A. a 10,00%				91,89
TOTAL T.T.C.En EURO				1010,82

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020565

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 974598 du 09/12/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

64 Cours Gambetta

69007 LYON

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

06073-00001-00001-00022 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 24/12/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions FENETRE SEJOUR + SDB PRENDRE CONTACT AVEC MME CHIBOU 06-61-01-93-53	2,00	50,57	101,14	10,11	111,25
Total H.T.					156,76
Total TVA					15,67
Total TTC					172,43

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 09/12/2024

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence:

Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **64 Cours Gambetta 69007 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **09/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 974598